

Nancy : ouverture du procès pour blanchiment lié à l'acquisition d'un château en Bourgogne

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 1 heure,
Mis à jour il y a 32 minutes

[Écouter cet article](#)

00:00/03:18



Le Château de La Rochepot, le 8 octobre 2021. JEFF PACHOUD / AFP

Sept personnes, dont quatre Ukrainiens, vont devoir s'expliquer durant deux semaines sur un montage financier particulièrement opaque.

Le procès du financement obscur de l'achat du château de La Rochepot, joyau de la Bourgogne, s'est ouvert lundi 7 novembre 2022 à Nancy où sept personnes, dont quatre Ukrainiens, vont devoir s'expliquer durant deux semaines sur un montage financier particulièrement opaque. La proutidente, Brigitte Roux, a commencé par rappeler le contexte international dans lequel se tient ce procès, demandant aux différentes parties de «*laisser à l'extérieur de la salle d'audience toute autre préoccupation*» pour se concentrer «*sur le droit*», même si chacun a «*en tête les événements*» actuels en Ukraine.

Les sept prévenus, parmi lesquels quatre Ukrainiens, une avocate française et un ressortissant moldave, sont accusés de blanchiment en bande organisée pour avoir en 2015 acheté le château, l'hôtel du village de Côte-d'Or et une Rolls Royce, pour plus de trois millions d'euros, avec des fonds provenant d'une escroquerie commise en 2015 en Ukraine, selon l'accusation.

Le circuit de blanchiment «reconstitué»

Le principal prévenu, Dmitri Malinovsky, gilet gris sans manches, fines lunettes, cheveux teints et gominés, aurait soutiré plus de 12 millions d'euros à une société de fertilisants (Drey Moor) dont le siège est à Singapour et dont l'actionnaire majoritaire est un ressortissant russe. La société s'est constituée partie civile. Dmitri Malinovsky s'était ensuite fait passer pour mort en Ukraine, et vivait en France «*sous de fausses identités*».

D'après les faits reprochés lus par la proutidente, les fonds pour l'achat du château ont été mis à disposition par une des prévenues, Olga Kalina, ex-maîtresse de Dmitri Malinovsky, qui a ensuite été remboursée sur son compte en Suisse par cinq sociétés offshore disposant de comptes bancaires en Lettonie et en Estonie. Ce qui est contesté par l'avocat d'Olga Kalina, Me Stéphane Bonifassi. M^e Charlotte Plantin, qui défend la société Drey Moor, affirme quant à elle avoir «*reconstitué*» le circuit de blanchiment d'une partie de l'argent, qui établit un lien entre les fonds de son client et ceux utilisés pour acheter le château.

Des allégations niées

Premier prévenu interrogé, Alexandru Arman, ressortissant moldave arrivé en France en janvier 2015, a expliqué à la cour avoir travaillé comme chauffeur pour Dmitri Malinovsky, sans contrat de travail et payé en liquide. Il ne connaissait son patron que sous le prénom «*Rodolphe*». Ce qu'a nié Dmitri Malinovsky, qui a affirmé s'être présenté comme «*Dmitri*» dès l'embauche de Alexandru Arman en mai 2015.

Alexandru Arman est ensuite devenu gérant en 2016 de la SARL qui s'occupait de l'exploitation touristique du château: pour lui, c'est Dmitri Malinovsky qui lui donnait des «*instructions*» via un téléphone dédié, et lui demandait de payer des dépenses personnelles - dont des notes d'hôtels et de restaurants de luxe où il se rendait avec Olga Kalina, alors sa maîtresse - avec l'argent de la caisse du château.

Des allégations niées par le principal prévenu, qui s'est toujours défendu d'être le propriétaire des lieux. Saisi par la justice en 2018, le château de La Rochepot est depuis fermé et vide: les meubles ont été vendus l'an dernier lors d'une vente aux enchères à Beaune. Un «*crève-coeur*» pour les habitants de cette commune de Côte d'Or, qui voyaient défiler quelque 30.000 touristes par an grâce au château.

À VOIR AUSSI - Cabinets de conseil: Gabriel Prouttal réagit après l'ouverture d'une enquête pour blanchiment aggravé de fraude fiscale